



Le 24 septembre 2021

Objet: Avis de convocation pour l'Assemblée générale annuelle 2021

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous convoquons à l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise de Taekwondo WT qui se tiendra à l'hôtel Universel Montréal à l'adresse suivante : 5000 Rue Sherbrooke E, Montréal, QC H1V 1A1 le **dimanche 24 octobre 2021 à 13h00**. Vous trouverez ci-joints :

- L'ordre du jour de cette Assemblée générale annuelle
- La procédure d'élection ;
- Le formulaire de mise en nomination;
- La carte de site de l'Assemblée.

Nous tenons à vous rappeler que seuls les membres du Conseil d'Administration en fonction ou sortant de charge, les présidents de chacune des Associations régionales et les membres actifs ou membres associés présents à titre de délégués élus de leurs dojangs ont droit de vote aux assemblées. Pour exercer ce droit de vote, ils doivent être membres en règle de la corporation au **15 août** de l'année de la tenue de l'assemblée générale. Une personne ne peut pas voter par procuration.

De plus, nous vous demandons d'afficher dans votre dojang cet avis de convocation pour l'information des membres. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, au (514) 252-3198 ou au 1-800-762-9565. **Veillez noter que la rencontre se fera en présentiel mais un avis de la santé publique pourrait nous obliger à déplacer la rencontre sur Zoom. Si c'est le cas, vous en serez avisé, mais la date et l'heure demeure les mêmes.**

Nous espérons une très grande participation de votre part et nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations amicales.

Jean Faucher
Président



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

Dimanche 24 octobre 2021, 13h00

Hôtel Universel Montréal à l'adresse suivante : Salle Coubertin, 5000 Rue Sherbrooke E, Montréal, QC H1V 1A1

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Élection du président d'assemblée
5. Élection du secrétaire d'assemblée
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du **Dimanche 25 octobre 2020**
8. Rapport du président
9. Rapport du trésorier
10. Rapport du conseiller technique
11. Rapport de la secrétaire
12. Rapport du directeur exécutif
13. Présentation des États financiers
14. Nomination d'un expert-comptable
15. Ratification et adoption des changements aux règlements généraux
16. Nomination du Président d'élection
17. Nomination de scrutateur
18. Mise en nomination conformément au Règlement No1
19. Élection du président
20. Élection du secrétaire
21. Élection du conseiller technique
22. Élection d'un administrateur



23. Varia

24. Clôture de l'assemblée



EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO WT

RG 1 Art.37 ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT

Les administrateurs sont élus, selon le poste qu'ils occupent et conformément aux périodes prévues ci-après à l'assemblée générale annuelle des membres et demeurent en fonction jusqu'à leur remplacement, leur réélection ou, s'il y a lieu, jusqu'à leur démission ou destitution.

Le président, le secrétaire, le conseiller technique et un administrateur sont élus les années impaires.

Le vice-président, le trésorier et les deux autres administrateurs sont élus les années paires.

L'élection des administrateurs de la corporation doit être effectuée par voie de scrutin secret.

Une personne ne peut cumuler deux postes au sein du conseil d'administration.

Un administrateur sortant de charge est rééligible à titre d'administrateur, peu importe le poste qu'il a occupé au sein du conseil d'administration.



RG 1 **MISE EN NOMINATION**

L'élection des membres du conseil d'administration doit être précédée d'une mise en nomination écrite, signée par trois membres et remise dix jours (10) avant la date de l'assemblée générale annuelle des membres. De plus, la personne proposée doit confirmer son acceptation en signant la mise en nomination.

En l'absence de mise en candidature à l'une ou l'autre des fonctions, des mises en candidature seront acceptées à l'assemblée générale.

Un candidat ne peut postuler qu'à une seule fonction.

Nous soussignés présentons la candidature de _____

Au poste de _____ au C.A. de la FQT lors de l'A.G.A. 2021.

En ce ____ jour du mois de _____ de l'An de grâce _____.

Nom en caractère d'imprimerie Signature No de Membre

Nom en caractère d'imprimerie Signature No de Membre

Nom en caractère d'imprimerie Signature No de Membre

Je soussigné accepte ma mise en candidature pour le poste de

Nom en caractère d'imprimerie Signature No de Membre



MISE EN CANDIDATURE

1. Président
2. Secrétaire
3. Conseiller technique
4. Administrateur

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Vous pouvez transmettre votre candidature par télécopieur au (514) 254-7075

Où poster à : **Fédération Québécoise de Taekwondo WT**
4545 Pierre de Coubertin
Montréal (QC) H1V 0B2

Tous les formulaires de mise en candidature doivent être reçus au bureau de la FQT dix (10) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.